

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DATE DU COMITÉ SYNDICAL

25 septembre 2023

### NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

N°

### OBJET :

**Modification du poste :**  
- Ingénieur déchet

**au poste de :**  
- Technicien/Ingénieur déchets

L'an deux mille vingt et trois (2023), le vingt-cinq septembre (25) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 12 septembre 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER et Messieurs Roland BOULARD, Jacques CONSTANTINIDI, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Était présent le membre suppléant : Liliane MARTIN (Suppléant de Jacques JESSON), René MAIZIERES (Suppléant de Bruno ROULOT),

Étaient représentés :

Philippe CAPLAT (Pouvoir à Mme COUTIER), Fabrice HUBERT (Pouvoir Mr COURTEAUX), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir Pascal LORIN), Pierre FORMET (Pouvoir à Mr NOBLET), Pascal LEFORT (Pouvoir à Julien VALENTIN), Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Mr PERROT), Maryline VUIBLET (Pouvoir à Mr SCHWEIN), Anne-Laure WERBROUCK (Pouvoir Mme BOUTILLAT)

Étaient excusés : Augustin DELAVENNE,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'Etienne ANQUETIN, Ingénieur Déchets, a présenté sa démission et ne fera plus partie des effectifs à compter du 13 novembre 2023.

La vacance de poste va être publiée, afin de permettre à un maximum de candidats de postuler sur le poste, il convient d'élargir les grades rattachés à ce poste.

Il rappelle les missions du poste :

- Suivi des contrats avec les Eco-organismes,
- Suivi des installations techniques,
- Rédaction de l'observatoire départemental.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire relevant des grades suivants :

- Les grades d'INGENIEURS,
- Les grades de TECHNICIENS,

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la technicité du poste nécessite une personne qualifiée avec un niveau d'étude minimum BAC + 2 à BAC + 5, avec un diplôme dans un domaine en relation avec le traitement des déchets et une expérience minimum de 3 ans dans le domaine de la gestion

des déchets du service public ou une expérience déchets dans le domaine avec une technicité équivalente.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
Reçu en préfecture le 28/09/2023  
Publié le  
ID : 051-255102592-20230925-611\_DEL-DE

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis entre l'indice majoré 389 et l'indice majoré 768.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré :

**ADOpte**, à l'unanimité, la modification du poste Technicien/Ingénieur Déchets telle que décrite ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,

**Autorise**, à l'unanimité, le Président à recruter le candidat remplissant les conditions et les compétences nécessaires à l'occupation de l'emploi de Technicien / Ingénieur Déchets, en tant que titulaire ou un contractuel de droit privé tel que cité précédemment dans le cas où aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévus par le Code Général de la Fonction publique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agents qui sera nommé sur cet emploi, ces derniers seront inscrits au budget (chapitre 012)

Extrait certifié conforme  
La Veuve, le 25 septembre 2023

Le Président  
Julien VALENTIN

